

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 05 Avril 2025

Le Conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de présents.

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250411-DCM2025-08-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de convocation : 05 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Avril à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Laurent Leygue, Laurence Barnola, Abdelhaq Achemirou, Bruno Cagny, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu (e) secrétaire de séance.

DCM2025-08 : Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 290.369,46 €

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un déficit en investissement de 2.776,12 €

Vu le solde du fonctionnement,

Vu le solde de l'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 + 290.369,46 €

Résultat antérieur reporté + 49.000,00 €

Résultat à affecter + 339.369,46 €

Solde d'exécution d'investissement + **379.141,73 €**

Solde des restes à réaliser en fonctionnement + 0,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement + 76.215,22 €

Affectation en réserves R 1068 d'investissement + 237.500,00 €

Report en fonctionnement R 002 + 101.869,46 €

Le Maire,

Laurent LEYGUE

